



PRÉFET DE LA SARTHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA PREFECTURE DE LA SARTHE COMMUNIQUE : LA FÊTE DU RAMADAN S'ADAPTE AU CONFINEMENT

Le Mans, le 24/04/2020

Ce vendredi 24 avril est annoncé comme le premier jour du mois de Ramadan de l'année 2020.

Le mois de Ramadan, comme l'ensemble des événements religieux de cette période, devra se dérouler cette année dans le cadre du confinement.

Patrick Dallennes, préfet de la Sarthe, a consulté les représentants de l'association départementale des lieux de culte musulmans au sujet de l'organisation et de la tenue du Ramadan. Ces derniers ont réaffirmé à cette occasion que les lieux de culte resteront fermés et l'ont assuré du respect par les fidèles de la communauté musulmane des mesures barrières et des règles de distanciation.

Au vu de la situation sanitaire et du nécessaire respect du confinement, les ruptures du jeûne se feront au sein du domicile, avec les personnes résidant habituellement dans la famille, sans inviter les parents, proches, et amis. Par ailleurs les prières collectives, telles que la prière du vendredi ou de Tarawih ne pouvant avoir lieu dans les mosquées ou en groupe, elles seront effectuées à domicile.

Il est bien évident que cette situation exceptionnelle implique de la part de chacun(e) d'adapter sa pratique afin de rendre la fête de Ramadan compatible avec les consignes sanitaires.

Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle (BRECI)

1 Place Aristide Briand
72041 Le Mans Cedex 9

Tél : 02 43 39 71 74

Courriel : pref-communication@sarthe.gouv.fr